

Sherritt-Gordon de nous assurer un certain montant à titre de garantie de trafic. C'est ce qui a donné lieu à l'accord que j'ai mentionné plus tôt.

Si une entreprise de cette envergure ne devait nous rapporter que ces \$200,000, nous y perdriens. Il nous a donc fallu prendre des mesures en conséquence. Nous avons conclu avec la Sherritt-Gordon un accord aux termes duquel elle verse un montant fixe chaque année; cependant, si son exploitation minière prend plus d'expansion qu'on ne le prévoit à l'heure actuelle, ou si d'autres exploitations s'ouvrent dans la région, de façon à rendre inutiles les versements en questions, elle recouvrera, conformément à certaines conditions, une partie des avances consenties. Il s'agit d'une transaction purement commerciale, ayant pour objet d'équilibrer nos comptes et d'éviter autant que possible de faire payer au pays les frais d'une entreprise non rentable.

M. MURPHY: Le témoin est-il en mesure de répondre à des questions d'ordre financier ?

Le PRÉSIDENT: A propos de l'accord ?

M. MURPHY: Non, au sujet des finances.

Le PRÉSIDENT: Je le crois, interrogez-le.

M. MURPHY: Au sujet du financement du chemin de fer projeté, monsieur Fairweather, — le ministre a formulé une déclaration à la Chambre l'autre jour, mais j'aimerais obtenir des précisions, — la Sherritt Gordon n'a engagé aucun argent dans le chemin de fer ?

M. FAIRWEATHER: C'est exact.

M. MURPHY: Elle s'est engagée à expédier une certaine quantité chaque année et à vous verser un tarif de tant par tonne à cet égard ?

M. FAIRWEATHER: Elle s'est engagée à aménager une mine, un concentrateur et une fonderie, et à nous confier tout le transport.

M. MURPHY: Que vous estimez aux chiffres que vous nous avez fournis tantôt.

M. FAIRWEATHER: Oui.

M. MURPHY: A l'aide desquels vous avez calculé le revenu probable de l'exploitation minière ?

M. FAIRWEATHER: Oui.

M. MURPHY: Et d'autres sources de revenu ?

M. FAIRWEATHER: Oui.

M. MURPHY: Il y a un point que je n'ai pas saisi. Les autres membres du Comité l'ont peut-être compris. Il s'agit du remboursement. Auriez-vous l'obligeance de l'expliquer de nouveau ?

M. FAIRWEATHER: C'est très simple au fond. La société s'engage à nous verser une somme d'argent, soit \$350,000 par an pendant 20 ans. Mais si, au cours de l'exploitation de sa mine ou plus tard, l'exploitation de ladite mine ou d'autres mines donne lieu à un trafic supplémentaire, nous lui rembourserons \$2.65 par tonne à l'égard de toutes les marchandises en sus de 1,880,000 tonnes qu'on expédiera de là par notre ligne, jusqu'à ce que la Sherritt Gordon ait ainsi recouvré 5 millions de dollars. En somme, la Sherritt Gordon est tenue de nous verser 7 millions de dollars en vingt ans, mais elle pourra en recouvrer 5 millions.

M. MURPHY: Grâce à l'expansion de l'exploitation minière ?

M. FAIRWEATHER: C'est bien cela.

M. MOTT: La ligne coûtera 14 millions de dollars en tout ?